

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2016

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, AUBRY, CHOQUET, KWAK, AUDIGER.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, BAPAUME, FLAGOTHIER, N'KLO, DELAUTEL, HAQUET.

ABSENTS REPRESENTES : M. RAUZIER par M. DUBOUIL
M. CONVERS par M. HAMOT
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
Mme PILARDEAU par Mme BAPAUME
Mme FERNANDES par Mme BRUNET
M. BARTHE par Mme LOBBE
M. LENOBLE par M. FOVIAUX

ABSENT EXCUSÉ : MM. CROISIER, BERTHELOT, DEFLERS

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Pour information :
 - a. Présentation du projet de construction de la halle couverte
 - b. Attributaire du marché de prestations de services en eaux pluviales et eaux usées
3. Fuites d'eau
4. Prix de l'eau 2017
5. Ajustements budgétaires
6. Tarifs de l'Espace Jeunesse
7. Tarifs tombola périscolaire
8. Réserve parlementaire d'Oliver Dassault
9. Demande de subvention conseil départemental de l'Oise
10. Demande de subvention FIPD
11. Attribution de subvention aux « Restaurants du Cœur » de l'Oise
12. Voyages scolaires
13. Convention Antenne Relais Orange
14. Prescription d'élaboration du PLU
15. Convention de délégation pour l'implantation des abris voyageurs

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances des 16 septembre et 21 octobre 2016, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. **DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Martine **BOURGOIN**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Pour information :

a. Présentation du projet de construction de la halle couverte

Arrivée de M. **BERTHELOT**

M. Christophe Fournier, architecte, intervient pour présenter le projet de création de la halle couverte et des locaux associatifs qui seront attenants au tennis couvert.

La halle couverte aura une surface de 350 m² afin d'accueillir toutes sortes de manifestations (marché hebdomadaire, les rendez-vous du terroir, ...). Ses quatre faces seront ouvertes mais un système permettant d'accrocher temporairement des « bâches de protection » est prévu ce qui permettra de protéger les usagers des intempéries.
L'ossature et le bardage seront en bois, le sol en enrobé.

Le local associatif aura une superficie de 80 m² et sera destiné aux activités associatives mais accueillera également le club house de l'association de tennis. A ce titre, il sera équipé de vestiaires avec douches et sanitaires. Des locaux techniques seront également présents.
Ce local associatif sera adossé à la halle couverte et sera tourné vers le terrain de tennis.

Le local associatif ne sera pas accolé au tennis couvert pour des raisons de coût (nécessité de reprendre la structure existante...), d'assurance mais aussi d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Messieurs **BOURGETEAU** et **HAMOT** relèvent que cette configuration obligera les enfants à passer sur le parking pour rejoindre les vestiaires.

Afin d'assurer la sécurité des enfants, M. **DESMEDT** répond que la création d'un cheminement avec une rampe d'accès inclinée permettant un accès sécurisé du tennis aux vestiaires sera envisagée.

Un réaménagement des abords relatif aux espaces verts et au parking est prévu.

Les travaux sont estimés à 408 000 € HT et les frais annexes (études obligatoires, maîtrise d'œuvre, ...) à 59 500 € HT soit un coût total du projet à 467 500 € HT.
La consultation sera lancée la semaine prochaine pour un début des travaux au premier trimestre 2017.

b. Attributaire du marché de prestations de services en eaux pluviales et eaux usées

M. **DESMEDT** informe que la société SUEZ a été désignée attributaire des consultations relatives aux prestations suivantes :

- services en eaux pluviales pour un montant annuel de 24 783,73 € HT
- services en eaux usées pour un montant annuel de 25 892,89 € HT

3. Fuites d'eau

Suite aux réclamations d'abonnés sur leurs factures d'eau et d'assainissement consécutives à des fuites constatées par les services techniques, M. DESMEDT propose, après avis de la Commission de Finances du 23 novembre 2016, d'annuler sur l'assainissement :

Pour le 1^{er} semestre 2016

- un total de 88 m³ pour un montant de 136,49 € TTC

VOTE : UNANIMITE

4. Prix de l'eau 2017

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017 et ainsi d'appliquer les mêmes tarifs qu'en 2016, à savoir :

- les tarifs de redevance d'eau potable :
 - 1^{ère} tranche : 1,33 € HT
 - 2^{ème} tranche : 1,08 € HT
- le tarif du service d'assainissement collectif à 1,41 € HT

VOTE : UNANIMITE

5. Ajustements budgétaires

M. DESMEDT rappelle qu'il est nécessaire de procéder à une modification des autorisations budgétaires initiales (budget primitif 2016) afin d'ajuster certaines lignes budgétaires au regard des réalisations de l'exercice : indemnités diverses imprévisibles, montants exacts des recettes communiqués après le vote du budget.

Suite à la commission finances du 23 novembre 2016, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à des modifications budgétaires en fonctionnement et en investissement VILLE - EAU et ASSAINISSEMENT, comme suit :

Budget Ville :

- **Fonctionnement**
 - Augmentation des dépenses de fonctionnement de : 56 930,00 €
 - Augmentation des recettes de fonctionnement de : 76 200,00 €
- **Investissement**
 - Augmentation des dépenses d'investissement de : 212 200,00 €
 - Augmentation des recettes d'investissement de : 212 450,00 €

Budget Eau :

- **Fonctionnement**
 - Augmentation des dépenses de fonctionnement de : 4 110,00 €
 - Augmentation des recettes de fonctionnement de : 1 080,00 €
- **Investissement**
 - Augmentation des recettes d'investissement de : 790,00 €

Budget Assainissement :

- **Fonctionnement**
 - Augmentation des dépenses de fonctionnement de : 33 551,00 €
 - Augmentation des recettes de fonctionnement de : 31 689,00 €
- **Investissement**
 - Augmentation des recettes d'investissement de : 27 281,00 €

Le tableau des ajustements budgétaires peut être consulté en mairie.

VOTE : UNANIMITE

6. Tarifs de l'Espace Jeunesse

M. **CROISIER** arrive avant l'examen de cette question. (nombre de votants : 28).

M. **DESMEDT** expose que l'Espace Jeunesse souhaite mettre en place différentes actions afin de financer les activités de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

➤ ***Emballages de Noël du 14 au 24 décembre 2016***

- Vente de calendrier : 3 €
- Vente de photophore : 1 €

➤ ***Spectacle de magie le 25 janvier 2017***

- Moins de 3 ans : gratuit
- 4-16 ans : 4 €
- Plus de 16 ans : 6 €

➤ ***Loto du 4 mars 2017***

- Tombola : 1.50 € le ticket
- Carton : 2 € l'unité / 10 € les 6 / 16 € les 12
- Carton vert : 3 € l'unité / 5 € les 2

➤ ***Tarifs à l'année***

- Journée ALSH
- Saint Justois : 2 €
- Extérieur : 3 €

- Sortie cinéma
- Saint Justois : 1 €
- Extérieur : 1.50 €

- Sortie bowling
- Saint Justois : 6 €
- Extérieur : 11 €

➤ ***Restauration des différentes manifestations***

- Canette sans alcool 1.50 €
- Petite bouteille d'eau 0.50 €
- Café, chocolat chaud 0.50 €
- Bière 2.00 €
- Part de gâteau 0.50 €
- Sandwich/croque-monsieur 1.50 €
- Crêpe 1.00 €
- Sachet ou brochette bonbons 1.00 €

VOTE : UNANIMITE

7. Tarifs tombola périscolaire

M. DESMEDT expose que le service Périscolaire souhaite mettre en place une tombola afin d'organiser un après-midi goûter pour les enfants du périscolaire, le 14 décembre 2016.

Il est proposé de fixer le montant de la case à 1 €.

VOTE : UNANIMITE

8. Réserve parlementaire d'Olivier Dassault

Lors de sa réunion du 16 septembre 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la demande de Réserve Parlementaire de Monsieur Olivier DASSAULT pour le projet de création d'un skate park pour un montant de 10 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer à nouveau sur ce dossier. En effet, la délibération transmise en Préfecture doit dater de moins de 3 mois, et le Secrétariat de Monsieur Dassault informe la commune que les dossiers ne seront transmis que la première semaine de janvier 2017.

VOTE : 26 POUR- 2 CONTRE

9. Demande de subvention conseil départemental de l'Oise

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre du projet suivant : ***extension et renouvellement des systèmes de vidéo-protection***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Départemental sur ce programme :

- montant de l'opération : 50 000 € HT
- subvention sollicitée (taux communal 33%) : 16 500 € HT

VOTE : 25 POUR- 2 CONTRE-1 ABSTENTION

10. Demande de subvention FIPD

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance dans le cadre du projet suivant : ***extension et renouvellement des systèmes de vidéo-protection***.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter le FIPD sur ce programme :

- montant de l'opération (sur 4 ans) 198 000 € HT
- subvention sollicitée (taux 20%) 39 600 € HT

VOTE : 25 POUR- 2 CONTRE-1 ABSTENTION

11. Attribution de subvention aux « Restaurants du Cœur » de l'Oise

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention de 200 € aux Restaurants du Cœur - section de l'Oise.

Il ajoute qu'ils s'installeront à Saint Just en Chaussée, en début d'année prochaine.

Un local leur a été proposé au rez-de-chaussée du bâtiment communal de la rue des vignes (anciennement cabinet médical). La municipalité a adressé la même proposition au Secours Populaire qui a décliné l'offre.

Les Restaurants du Cœur sont à la recherche de 25 bénévoles.

VOTE : UNANIMITE

12. Voyages scolaires

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les projets de voyages éducatifs de l'année 2017 et de fixer la participation des familles comme suit :

ECOLE ELEMENTAIRE BOGAERT

- Séjour à St Martin-en-Vercors : du 5 au 14 janvier 2017
- St Justois : 250 €
- Extérieur : 740 €

ECOLES ELEMENTAIRES VALENTIN HAÛY ET BOGAERT

- Séjour à Margate en Angleterre : du 26 au 29 juin 2017
- St Justois : 100 €
- Extérieur : 300 €

VOTE : UNANIMITE

13. Convention Antenne Relais Orange

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal que la convention d'occupation temporaire du domaine public signée pour l'implantation d'antennes relais de téléphonie mobile ORANGE sur les sites des services techniques et de l'église prend fin le 19 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de renouvellement consenties pour une durée de 9 ans à compter du 20 décembre 2016.

Il précise que la présente convention est acceptée moyennant une redevance annuelle de 3 000 € pour le site des services techniques contre 1 300 € lors de la précédente convention. Celle se rapportant à l'église est de 4 000 € contre 1 800 € auparavant.

Il ajoute que SFR n'est plus intéressé pour implanter une antenne sur l'église. Néanmoins, le projet pourrait être repris par Free. Une réunion est prévue le 22 décembre.

VOTE : UNANIMITE

14. Prescription d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M. **DESMEDT** rappelle que le PLU actuel a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 04/05/2007, puis révisé afin d'y apporter certaines précisions. Il est demandé au Conseil Municipal de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal afin de mettre ce document en conformité avec les lois Grenelle de l'Environnement, en particulier pour tout ce qui concerne l'évaluation environnementale ; ainsi que la loi ALUR.

VOTE : UNANIMITE

15. Convention de délégation pour l'implantation des abris voyageurs départementaux

Le département de l'Oise a conclu en 2008 un marché de location, d'installation et d'entretien-maintenance de mobilier urbain en vue de mettre à disposition des communes des abris-voyageurs sur le réseau départemental de transport.

En vue de préciser le cadre juridique et financier de la poursuite de cette action à compter du 1^{er} juin 2017, le département souhaite obtenir des communes d'implantation des abris-voyageurs, une délégation de compétence afin de gérer directement le domaine public communal sur lequel sera implanté ce mobilier urbain.

Cette délégation de compétence permettra au département de délivrer les autorisations nécessaires à l'installation des abris-voyageurs et de percevoir la redevance selon un barème fixé par celui-ci. Cette redevance annuelle sera composée :

- d'une part fixe d'un 1 € par abris-voyageur,
- d'une part variable correspondant à 25 % des recettes perçues par le titulaire du prochain marché à raison de l'exploitation commerciale de certaines surfaces de ces mobiliers urbains.

La redevance acquittée par le titulaire du prochain marché sera identique pour l'occupation du domaine public départemental ou communal mais géré par le département. Le montant des redevances perçues par le département restera malgré tout modeste au regard des sommes engagées par celui-ci pour le maintien des abris-voyageurs.

M. **DESMEDT** demande l'autorisation de signer cette convention.

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **BOURGETEAU** dresse le bilan des différentes assemblées générales auxquelles il a participé et félicite l'Acles des Randonneurs ainsi que la GHR pour leur participation au Téléthon. Il ajoute que le marché de Noël organisé par l'association Saint Just Nivelles les 3 et 4 décembre a rencontré un vif succès avec notamment la nouveauté de cette année, l'installation de petits chalets à l'extérieur.

Par ailleurs, il remercie M. **DESMEDT** pour le stylo remis à chacun des conseillers municipaux.

Mme **BONNET** énonce les points suivants :

- la première permanence pour l'adhésion à la mutuelle communale s'est déroulée le lundi 5 décembre

- la distribution des 700 colis aux aînés ainsi qu'au foyer des personnes âgées et à l'EHPAD a eu lieu le jeudi 8 décembre
- le repas des aînés aura lieu le dimanche 11 décembre
- le goûter de Noël pour les enfants du CCAS se déroulera le mercredi 14 décembre à 14h00
- le service Espace Jeunesse invite le conseil municipal à un petit déjeuner le mercredi 14 décembre à 9h30 afin de présenter les actions mises en place

M. **DUBOUIL** informe que la première réunion, avec les entreprises attributaires, relative aux travaux du périscolaire /cantine du Groupe du Moulin aura lieu mercredi 14 décembre.

Par ailleurs, une collecte des sapins de Noël en porte-à-porte sera organisée par la Communauté de Communes du Plateau Picard afin de ne plus les collecter avec les ordures ménagères mais de les orienter vers les filières de recyclage. Le passage s'effectuera le jeudi 12 janvier.

M. **HAMOT** signale que certains miroirs routiers sont opaques, notamment celui rue de Breteuil.

M. **DUBOUIL** répond que sept miroirs sont en commande.

M. **HAMOT** fait part d'un décalage des feux tricolores au carrefour des rues d'Amiens et de Beauvais.

M. **DESMEDT** répond qu'une réunion avec la société SDEL, attributaire du marché de l'éclairage public, sera organisée afin de solutionner ce problème. Par ailleurs, les services du Conseil Départemental seront saisis afin d'étudier la possibilité de faire un marquage au sol dans le but d'aider les automobilistes à se positionner correctement lorsqu'ils se croisent.

M. **CROISIER** observe que les passages piétons de la rue d'Amiens ne sont pas très éclairés, notamment celui au carrefour de la rue de Catillon.

M. **AUDIGER** signale que certains automobilistes n'ont pas pris en compte le nouveau sens de circulation autour du Monument aux Morts et prennent donc le parking de l'église dans le mauvais sens. Il propose l'installation d'un panneau sens interdit.

M. **DUBOUIL** déplore le manque de civisme de certains automobilistes et souligne qu'il existe une signalisation horizontale.

M. **DESMEDT** rappelle les dates suivantes :

- le jeudi 19 janvier à 19h00 cérémonie des vœux de la commune
- le vendredi 10 février prochain conseil municipal

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance à 20h45.